AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0549
FR0012821916-FS0169

28 février 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HIPAY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 février 2017, la société Hi-Media (6 place du Colonel Bourgoin, 75012 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 février 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HIPAY GROUP détenir 150 460 actions HIPAY GROUP représentant autant de droits de vote, soit 3,04% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HIPAY GROUP hors marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 954 974 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.